

COMMUNE DE VIELSALM
BUDGET PARTICIPATIF – 2021
FORMULAIRE DE CANDIDATURE A COMPLETER

→ VOUS RENTREZ VOTRE DEMANDE AU NOM D'UNE PERSONNE MORALE AYANT LA FORME JURIDIQUE.

REMPLEISSEZ LE CADRE CI-DESSOUS.

Nom : ASBL Le Bistrot

Adresse : Siège social Bihain 9 6690 VIELSALM

Adresse du bâtiment : Bihain 41 6690 VIELSALM

COORDONNÉES DE LA PERSONNE REPRÉSENTANT VALABLEMENT L'ASSOCIATION :

Nom et prénom : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

Mail : [REDACTED]

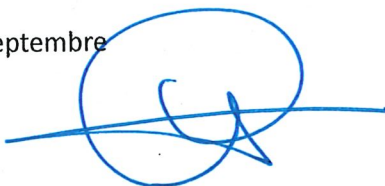
Téléphone : [REDACTED]

DOCUMENT À ANNEXER :

PV de l'instance décisionnelle marquant la volonté d'introduire cette candidature.

voir ANNEXE 1

Date et signature : le dimanche 19 septembre



→ VOUS RENTREZ VOTRE DEMANDE AU NOM D'UNE ASSOCIATION DE FAIT OU D'UN GROUPEMENT DE CITOYENS.

REMPLISSEZ LE CADRE CI-DESSOUS.

COORDONNÉES DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE POUR LE PROJET :

Nom et prénom : Magnée Olivier

Adresse : Bihain 25 6690 VIELSALM

Mail : oliviermagnee23@hotmail.com

Téléphone : 0477460499

PERSONNES SOUTENANT LE PROJET :

	NOM - PRÉNOM	ADRESSE	SIGNATURE
1.	[REDACTED]	[REDACTED]	[Signature]
2.	[REDACTED]	[REDACTED]	[Signature]
3.	[REDACTED]	[REDACTED]	[Signature]
4.	[REDACTED]	[REDACTED]	[Signature]
5.	[REDACTED]	[REDACTED]	[Signature]
6.	[REDACTED]	[REDACTED]	[Signature]

→ RÉPONDEZ DE LA FAÇON LA PLUS COMPLÈTE ET LA PLUS PRÉCISE AUX QUESTIONS SUIVANTES.

1. Décrivez en quelques mots votre projet et quels sont ses objectifs ?

La salle du village n'étant pas équipée d'une cuisine, le comité de l'asbl a décidé d'en aménager une à l'étage du « Bistrot ».

Cette cuisine servira lors des activités et manifestations annuelles du village (fête en juillet, Saint-Nicolas, grand feu, nouvel-an, ...) et pour d'autres événements ponctuels.

Elle a pour but principalement de renforcer la convivialité (déjà bien connue) de notre village et de poursuivre le réaménagement et l'embellissement de la salle du village.

2. En quoi votre projet s'inscrit-il dans les objectifs du Programme communal de développement rural de la commune de Vielsalm ? (Voir règlement)

Les principaux objectifs sont d'intensifier l'intégration sociale et la convivialité pour le mieux vivre ensemble et de s'inscrire dans une dynamique locale.

En lien avec les objectifs cités, l'asbl souhaite utiliser la cuisine afin de pérenniser le folklore du village notamment lors de sa fête estivale avec son omelette géante et son repas du dimanche. Mais également, nous comptons en profiter lors des manifestations comme la Saint-Nicolas, le nouvel-an entre voisins, le grand feu et son carnaval, les commémorations du 11 novembre, ...

3. Quels effets d'intérêt général sont attendus pour la population via la réalisation de votre projet ?

Sur le plan social, il améliorerait le bien vivre ensemble, la convivialité et la vie de village. Il faciliterait l'organisation des différentes manifestations annuelles du village et pourrait susciter la création d'autres.

Depuis 25 ans, l'ASBL « Le Bistrot » joue un rôle primordial dans la cohésion sociale et villageoise. En effet, cette salle a vu le jour sous l'impulsion de plusieurs habitants. La cuisine est dans le prolongement de cet élan solidaire et ô combien important pour la survie de l'âme d'un petit village.

Cette cuisine serait un atout majeur pour recevoir et organiser des événements plus familiaux du village (et villages voisins) comme des baptêmes, communions, anniversaires, ...

La nouvelle cuisine permettrait au village d'accueillir plus chaleureusement les nombreux touristes, promeneurs et sportifs qui viennent profiter du paysage local et du bon air ardennais.

De même, une cuisine faciliterait les rassemblements pour les chasseurs qui viennent régulièrement pendant la saison des chasses.

Sans compter que cette cuisine pourrait donner des idées d'organisation d'ateliers culinaires et autres dégustations en tout genre.

Bref, à l'heure d'une société parfois centrée sur elle-même, il est important de soutenir et de promouvoir ce genre d'initiative citoyenne, locale et festive.

4. Description du projet

a. Quelle est la localisation du projet ?

(Cette étape étant parfois difficile à compléter, n'hésitez pas à prendre contact avec l'administration communale afin de vous faire aider et de vérifier que la localisation de votre projet répond bien aux critères de l'article 4 du règlement.)

A l'étage de la salle du village « Le Bistrot » située Bihain 41 6690 Vielsalm.

b. Décrivez les investissements ou/et les dépenses matérielles souhaités.

L'installation de la cuisine se fait en plusieurs étapes.

Tout d'abord, il y a eu le rainurage du sol et des murs existants pour le passage des « techniques spéciales » ainsi que le placement d'un vélux.

Ensuite, les membres du comité et des villageois ont monté des murs en blocs Ytong ; posé une nouvelle structure en bois pour le plafond ; préparé l'agencement pour l'électricité, l'eau, le chauffage, ... ;

Nous en sommes au stade d'une mise en place d'un revêtement et de l'isolation : plafonnage du plafond et des murs, carrelage au sol et habillage des murs. Une nouvelle porte devra être installée.

Pour finir il faudra équiper la cuisine avec un mobilier et des électroménagers aux normes requises pour la chaîne du chaud, du froid et de la vaisselle.

c. Estimez le coût pour les différents investissements et/ou les achats de matériel (maximum % du montant total de l'enveloppe annuelle prévue).

Chaque investissement ou/et chaque achat doivent être estimés.

(Cette étape étant parfois difficile à compléter, n'hésitez pas à prendre contact avec l'administration communale pour vous faire aider).

Complétez le tableau ci-dessous :

Le budget est estimé entre 25 000€ et 30 000€. L'ensemble de la main d'œuvre est réalisé exclusivement par les membres du comité avec le soutien de quelques villageois.

INVESTISSEMENT OU MATÉRIEL À ACHETER	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
Maçonnerie			1 750 €
Structure en bois + menuiserie			5 000 €
Eau, électricité et chauffage			1 500 €
Isolation			1 750 €
Plafonnage			3 000 €
Mobiliers de cuisine			15 000 €

LE COÛT TOTAL DU PROJET EST ESTIMÉ À (TVAC) : 28 000€

d. Décrivez les mesures pour la durabilité du projet.

Comme déjà indiqué, le local de l'ASBL fête cette année ses 25 ans. Ce qui est un gage de durabilité et d'investissement de l'ensemble du comité et des villageois.

Cette cuisine sera une vraie plus-value pour notre ASBL. Elle perdura une tradition villageoise renforcera le côté conviviale et festif ô combien important et cher au cœur de nos habitants et sera à la base de nouvelles initiatives locales.

Un ROI, une charte ainsi qu'une notice d'utilisation seront réalisés afin d'assurer le bon fonctionnement et la longévité de la nouvelle cuisine. Les membres de l'asbl veilleront au suivi de la maintenance et de l'entretien tout comme ils le font pour le reste du bâtiment.

e. Le projet sera réalisé par :

Cochez la case qui correspond si vous avez la personnalité juridique. Pour les candidats n'ayant pas la personnalité juridique, le projet sera d'office concrétisé par la Commune

☐ La commune

☒ Par nous, porteur de projet

5. Avez-vous des remarques, des précisions que vous souhaitez mentionner ?

Ce projet est-il déjà en partie subsidié par la commune de Vielsalm à hauteur de 20% des factures.